

## ETAPES DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS

ETAPES	SERVICE INSTRUCTEUR DU DOSSIER	
	Dossiers inférieurs à 50 000 € HT localisés dans le 22,29 et 35	Dossiers supérieurs à 50 000 € HT localisés dans le 22, 29, 35 et 56
Examen des dossiers remplis par les agriculteurs : vérifications des pièces	Conseil départemental	Région Bretagne
Réception d'un courrier accusant réception de dossier complet et autorisant à démarrer les travaux		
Passage de la demande en Commission permanente.		
Après le passage en Commission Permanente, et à compter de la date de Notification de la subvention, il vous restera <b>36 mois</b> pour effectuer votre investissement. Cet accord est notifié par écrit auprès des demandeurs		
Transmission de la facture certifiée acquittée		
Versement de l'aide correspondante		